

## EVENEMENT AVEC GESTION MUTUALISEE DES CAUTIONS

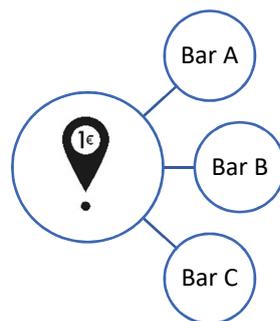
---

L'organisateur gère lui-même les cautions : 1 organisateur = 1 contrat Baroudeur.

L'organisateur centralise les commandes de gobelets. Chaque bar réceptionne et utilise son stock de gobelets MAIS la caution est gérée par l'organisateur lui-même, via un « stand caution » commun à tous les bars. Ce stand ne prend en charge que le paiement de la caution et distribue les fournitures nécessaires (gobelets et pichets).

L'utilisateur se rend ainsi à ce stand pour payer et récupérer son gobelet et ensuite au bar de son choix pour consommer. À la fin de l'évènement, l'utilisateur retourne au stand pour récupérer sa caution. Il n'y a donc aucun transfert de caution entre les bars, seul l'organisateur est le gestionnaire des cautions.

**Attention** : le gobelet doit être en bon état (voir conditions générales). Si celui-ci ne l'est pas, vous pouvez refuser de rendre la caution sachant que celle-ci pourrait vous être réclamée après vérification en entrepôt.



Il est également possible d'inclure l'euro de caution dans le montant de l'inscription ou de l'entrée payante et de fournir un gobelet aux participants dès leur arrivée. S'ils ne rendent pas leur gobelet à la sortie, l'organisateur aura de toute façon conservé le montant qui vous sera réclamé à la facturation. L'opération est ainsi nulle. (NB : Pensez toujours à prévoir suffisamment de pièces d'1€ pour rembourser les cautions).